



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 octobre 2017

Communiqué de presse

Elections municipales et communautaires à Sainte-Marie

La démission de plusieurs conseillers municipaux et d'adjoints aux maires de la commune de Sainte-Marie oblige à procéder à des élections municipales et communautaires partielles intégrales.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, pour les communes de 1 000 habitants et plus, il est procédé à des élections partielles lorsque le conseil municipal a perdu au moins un tiers de ses membres et que le système du suivant de liste ne peut plus être appliqué. Dans ce cas, le conseil municipal est renouvelé intégralement dans les trois mois de la dernière vacance.

A ce titre, les électeurs de la commune de Sainte-Marie sont convoqués le **dimanche 26 novembre 2017** aux fins de procéder à l'élection de trente-trois conseillers municipaux et neuf conseillers communautaires.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder aura lieu le dimanche 3 décembre 2017.

Les bureaux de vote seront ouverts à 8 h 00 et clos à 18 h 00.

Une déclaration de candidatures est obligatoire pour chaque tour de scrutin.

Le **dépôt des listes de candidatures** se fera à la sous-préfecture de La Trinité, rue Joseph Lagrosillière – 97220 LA TRINITE aux dates et horaires normales d'ouverture des bureaux :

- **Pour le 1er tour, du lundi 6 novembre 2017 au jeudi 9 novembre 2017** : les candidatures doivent être déposées comme suit :

Les lundi 6 et mardi 7 novembre de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 ;

Le mercredi 8 novembre de 8h30 à 12h30 ;

Le jeudi 9 novembre de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

- **Pour le 2ème tour, du lundi 27 novembre 2017 au mardi 28 novembre 2017** : les candidatures doivent être déposées comme suit :

Le lundi 27 novembre de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30 ;

Le mardi 28 novembre de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972